

SEANCE DU VENDREDI 9 JUN 2023

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
10	9	9

Délibération n°09062023-010

Date de la convocation

Le 02/06/2023

Date d'affichage

Objet de la délibération

**ECLAIRAGE PUBLIC  
TERRITOIRE  
D'ENERGIE**

**OPTIMISATION DES  
SYSTEMES DE  
GESTION DE  
L'ECLAIRAGE  
PUBLIC**

Le Maire,  
  
Emeric DECOMBE  
Signature et cachet

L'An deux mille vingt-trois, le vendredi 9 juin à 19 h 00 en Mairie de Saint Bonnet les Allier

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur DECOMBE Emeric, Maire de SAINT-BONNET LES ALLIER.

**Présents :** M. AMBLARD Patrick, Mme BONHOMME Sabrina, M. DECOMBE Emeric, M. DOMAS Philippe, M. DUMONT Fabrice, M. FERREIRA Manuel M. LABONNE Didier, Mme MEUNIER Elise, Mme TARRIT Maryse

**Absent (excusé) :** Mme AUXERRE Céline

**Secrétaire de séance :** Mme MEUNIER Elise

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le programme de travaux de Territoire d'Energie, visant à accélérer la démarche sur les systèmes de gestion pour optimiser le fonctionnement du patrimoine éclairage public au vu de limiter les coûts induits de fonctionnement pour les collectivités adhérentes à la compétence éclairage public de TE63.

Il propose que la commune participe à ce programme, mené par Territoire d'Energie avec le soutien de France Relance, aux conditions suivantes :

- L'estimation des dépenses s'élève à 2 100 € HT ;
- Le fonds de concours à la charge de la commune s'élève à 210 €, égal à 10 % du montant HT.

\*\*\*\*\*

Suite à cet exposé et après délibération, le Conseil Municipal, par 8 voix pour et 1 abstention :

1. Approuve le programme de travaux pour l'optimisation des systèmes de gestion de l'éclairage public, proposé par Territoire d'Energie, exposé ci-dessus ;
2. Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de financement des travaux ;
3. Décide de prévoir les crédits nécessaires pour le versement du fonds de concours sur le Budget Communal 2023 – article 204158 « Subventions d'Équipement versées – groupement de collectivités ».

\*\*\*\*\*

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme